



Madame la présidente,

Il est toujours étrange de tenir un comité technique de réseau lorsque les sujets majeurs d'actualité concernant ledit réseau ne figurent pas à l'ordre du jour dudit comité.

Alors certes, la répartition des emplois, exercice obligatoire, nous permettrait peut-être d'essayer de dessiner une orientation plus précise des choix impliquant la Douane pour les années à venir.

Même si l'exercice s'avère complexe, entre les entrées liées au Brexit et les inévitables sorties liées aux sempiternelles mesures d'économie, des tendances lourdes s'esquissent, soulignées par vous-même dans votre note de présentation, avec la suppression de 80 ETPT (Emplois équivalent temps plein travaillé) dans le secteur des contributions indirectes au titre de la « dématérialisation ».

En quoi cette dernière justifie-t-elle des suppressions d'emploi aussi massives, nous ne le saurons évidemment pas, et en cela vous poursuivez les vieilles habitudes de vos prédécesseurs.

De vos prédécesseurs, mais aussi de votre ministre, qui brandit d'autres mots totem. Si vous brandissez votre « dématérialisation », le ministre, lui, dégage sa « simplification » pour justifier le dépouillement de la Douane de ses missions fiscales.

Simplification de quoi, pour qui, nul le saura jamais, et surtout pas ceux pour qui on prétend œuvrer de la sorte, à savoir les redevables. Il reste sans doute un travail de conviction à accomplir, puisque nombre d'entre eux ont manifesté récemment le souhait que ces fiscalités demeurent gérées par la Douane, dont la qualité du travail est unanimement reconnue sur ces matières.

Mais l'efficacité administrative ne constitue pas l'objectif de M. Darmanin, bien plus préoccupé à mettre en œuvre un programme idéologique, caractérisé justement par la recherche de moindre efficacité de l'État.

Moins d'État, moins d'impôts, moins de contrôles, moins de fonctionnaires et la société ne s'en portera, selon cette doctrine, que mieux. La réussite de ce postulat n'a jamais été démontrée nulle part, mais qu'importe.

Vous allez sûrement nous répondre qu'il ne vous appartient pas de commenter les directives ministérielles et que votre compétence se limite à l'exécution de celles-ci. Soit. À ce propos donc, nous aimerions savoir, même si cela n'est pas indiqué à l'ordre du jour, quel est l'état des lieux que dresse notre directrice générale de ce dossier de transfert, alors que deux groupes de travail se sont déjà tenus et que l'exercice doit se clore à la mi-juin. Quelles sont les orientations vers lesquelles Alexandre Gardette se dirige ? L'ardoise promet-elle d'être salée (transfert de la totalité de la gestion des taxes concernées) ou plus modérée (transfert du seul recouvrement) ?

SOLIDAIRES DOUANES continue de considérer que la clarté, la visibilité et la programmation pluriannuelle doivent constituer la structure de notre administration. C'est d'autant plus vrai que le réseau atteint une taille critique qui complique fortement le déroulement de la carrière de nos collègues.

C'est pourquoi, dans ce contexte restrictif, l'étude des mesures de restructuration ne nous paraît pertinente que si nous sommes en capacité d'évaluer le nombre d'emplois potentiellement concernés sur le territoire, ce qui n'est toujours pas le cas, ainsi que la connaissance des implantations géographiques susceptibles de les accueillir, ce qui est encore moins le cas.

Par ailleurs, l'introduction de lignes de gestion (LDG) des mobilités, restrictives, dans un environnement qui demeure flou, constitue un nouveau mauvais coup pour l'ensemble des agents. Ils se retrouvent ainsi condamnés à cumuler les mauvaises nouvelles, et ce d'autant plus qu'ils ne pourront désormais plus bénéficier du droit de regard des représentants élus du personnel. Mais là encore, les agents auront sûrement des garanties ou une clause du grand-père pour pouvoir se rassurer...

Transition habile que cette allusion au statut de retraité, puisque lorsque cela ne suffit pas, il en faut encore. M. Dussopt a confirmé la semaine dernière les reculs auxquels les douaniers vont devoir faire face. L'allongement déraisonnable de la période nécessaire pour un agent de la Surveillance pour bénéficier de la bonification est un grave coup porté à la confiance syndicale.

En effet, ce point constituait un sujet majeur du conflit social du printemps dernier et était inscrit dans l'accord du 17 mai, afin que des avancées soient trouvées. Si la réponse du gouvernement consiste à aggraver l'existant, il va de soi que l'intérêt du dialogue social s'en trouve considérablement amoindri.

Si des accords peuvent être ignorés alors même que le ministre est toujours le même, cela en dit très long sur l'état d'esprit de ce gouvernement. Vous étiez alors secrétaire générale du ministère. Aujourd'hui directrice générale des douanes et droits indirects, nous comptons sur vous pour défendre le bien fondé des accords nés de la négociation que le gouvernement ne cesse pourtant d'appeler de ses vœux, mais qu'il piétine lui-même à la première occasion.

Enfin, à l'occasion du CTR du 8 novembre, SOLIDAIRES DOUANES, en cohérence avec ses engagements, avait donné son accord de principe à votre proposition d'engager la Douane sur un périmètre pluriannuel de compétence et d'implantations géographiques.

Nous, nous ne varions pas sur nos engagements. Cependant, ce processus doit rapidement trouver une forme concrète. Faute de quoi, et si nous ne pouvons pas observer d'avancée concrète sur les dossiers évoqués, en premier lieu celui des retraites et du transfert de fiscalité, nous serons obligés d'acter que le dialogue entre l'administration et les représentants élus du personnel est devenu, définitivement, improductif, voire contre-productif, pour la communauté douanière.

La délégation SOLIDAIRES Douanes

Montreuil, le 21 janvier 2020